Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 031-200079804-20260625-D2026_34-DE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE
Peyre Souille - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD
☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

SPEHA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE
La qualité au fil de l'eau

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres	
En exercice	45
Présents	31
Votant	34

L'an deux mille vingt-six, et le 25 juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : BONNET Marie-Claude, CASTRO Patrick, BRAYE Jean-Louis, PORTET Christian, GIMENO Jean-Jacques, REMY Jean-Louis, DEL PONTE Michel, ROCHETTE Jean-Pierre, GIUGLARDO Gisèle, DURAND Alain, LEMOINE Denis, COURNEIL Bertrand, PEIRO Marielle, GIRAUD Jean-Claude, CAZAJUS Joël, MERCADIE Guy, PAUBERT Geneviève, FREZOU Christophe, GALAUP Eric, PORTES Pierre, DIDIER Claude, ANTONY Gilbert, ALBA Jacques, MAZAS Christian, PATTON Philippa, FRANC Alex, BELLENS Yannick, BONSIRVEN Béatrice représentant MARQUIER Serge, MONGIS Guibert représentant MIRANI Marc, POUX Sébastien représentant FLORIAN Michel PEDUSSAUD André représentant Mme GALACHE Catherine,

Étaient absents ou excusés : BEAUMONT Laurette, DALE Danielle, VIUDEZ Thierry, SALDANA Daniel, MAGGIOLO Jean-Louis, MARTY Eric, SEGOUFFIN Brice, MAGLIANO Thomas, ECHENNE Jean-Michel, LAHORE Thibault, LACHEROY Muriel, KONDRYSZIN Serge, METIFEU Marc, MAZEL Jean-Hubert,

Pouvoirs : MARTY Eric a donné pouvoir à DELPONTE Michel
KONDRYSZIN Serge a donné pouvoir à GIUGLARDO Gisèle
METIFEU Marc a donné pouvoir à REMY Jean-Louis

Secrétaire de séance : DURAND Alain

D2026/34 - RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE CALMONT ET CINTEGABELLE

Ce marché concerne le renouvellement de canalisations d'eau potable en amiante-ciment sur les communes de Calmont et de Cintegabelle pour un linéaire total de 4,8 km. Ces travaux vont permettre de supprimer totalement l'exposition au risque amiante pour les agents techniques du SPEHA.

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur ladepeche.com le 21 avril 2026 (n°e-DEMATIS : 1147452).

La date de remise des candidatures était fixée au 21 mai 2026 à 12h00.

Les 3 entreprises suivantes ont déposé des offres :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 031-200079804-20260625-D2026_34-DE

- Groupement GIESPER/LAURIERE et FILS
- SADE CGTH,
- STAT SAS.

Les critères de sélection des offres définis dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- **Valeur technique – 60 %**
  - Qualité et adéquation de la méthodologie d'exécution des prestations : 35 %
  - Qualité et cohérence des moyens humains matériels affectés au chantier : 15 %
  - Qualité des matériaux et fournitures prévus : 10 %

- **Prix – 40 %**

Le classement final des offres est le suivant :

Entreprise ou groupement	Prix acte d'engagement rectifié si nécessaire (€ HT)	Note prix sur 40	Note technique sur 60	Note totale sur 100	Classement
GIESPER - BASE	759 620.00 €	40.00	38.00	78.00	1
SADE CGTH - BASE	847 390.86 €	35.38	34.80	70.18	6
STAT - BASE	788 403.00 €	38.48	37.40	75.88	4
GIESPER - VARIANTE	788 433.60 €	38.48	38.80	77.28	2
SADE CGTH - VARIANTE	818 590.69 €	36.89	35.60	72.49	5
STAT - VARIANTE	786 287.00 €	38.60	38.20	76.80	3

Considérant l'examen des offres par la commission des marchés du 25 juin 2026,

Considérant de l'avis de la Commission des marchés du 25 juin 2026 qui propose de retenir l'offre de l'entreprise GIESPER (en groupement avec LAURIERE et Fils),

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de retenir l'offre de l'entreprise GIESPER (en groupement avec LAURIERE et Fils) pour un montant global du marché (offre de base) de 759 620 € HT, à l'unanimité (34voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention).

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Président
Jean-Louis REMY

Service Public de l'Eau Hers Ariège
A MONTGEARD (Hte-Garonne)

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.